

**Rapport de l'IGOPP sur la gouvernance :
L'AQESSS en faveur d'une gestion plus saine et plus efficiente**

Montréal, le 25 février 2008 – Le rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) concernant les établissements de santé et de services sociaux présenté ce matin « rejoint l'ensemble de nos préoccupations en faveur d'une gouvernance plus saine et plus efficiente, misant sur la valeur ajoutée des membres des conseils d'administration, estime M. Alex G. Potter, président de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux, l'AQESSS. Pour nous, poursuit M. Potter, la meilleure gestion passe notamment par la décentralisation. Le ministère et les agences doivent se concentrer sur la définition des politiques, des orientations, des programmes et des objectifs alors que l'on doit laisser une plus grande autonomie aux administrateurs du réseau pour ce qui est de l'organisation et la façon de fournir les services à la population. »

Des recommandations intéressantes

L'IGOPP émet une série de recommandations sur la composition des conseils d'administration, leur taille, la rémunération des membres et le mode d'élection. Concernant la question du nombre accru d'administrateurs indépendants, l'AQESSS se dit d'accord avec le principe, mais rappelle que déjà, les indépendants représentent en moyenne 55 % des administrateurs du réseau. « Le rapport Castonguay abonde également dans ce sens, souligne la directrice générale de l'AQESSS, Mme Lise Denis. L'apport des administrateurs indépendants a toujours été de grande valeur et perçu comme des plus pertinents au sein de nos établissements. » L'AQESSS est d'accord avec une réduction du nombre de membres au sein des conseils, mais tient à ce que l'on y retrouve toutes les compétences nécessaires à la réalisation de leur mandat. En ce moment, la plupart des conseils réunissent en moyenne 19 personnes.

Par rapport à l'élection des membres du conseil d'administration, « le processus électoral actuel, explique Lise Denis, exige des établissements beaucoup d'argent et de ressources humaines pour une participation minimale de la population, on le reconnaît. Le mécanisme de désignation, tel que proposé par l'IGOPP, mérite d'être exploré davantage. En ce qui concerne les qualités et les compétences que devraient posséder les membres des conseils d'administration pour assurer une saine gouvernance et contribuer à la performance de l'organisation, l'AQESSS est en faveur de cette recommandation qui s'inscrit tout à fait dans les orientations qu'elle a adoptées en 2006. « Pour être efficace, estime Lise Denis, un conseil d'administration doit fonctionner comme une équipe, c'est-à-dire comme un groupe déterminé et restreint de personnes qui présentent des compétences et des expériences complémentaires, qui s'engagent dans un projet et des objectifs communs, qui adoptent une démarche commune et qui sont solidairement responsables. »

Reddition de comptes, priorités et rémunération des conseils d'administration

L'IGOPP recommande que les conseils d'administration mettent en place des outils rigoureux de reddition de comptes auprès du gouvernement, de l'Agence, de la communauté locale et du milieu interne. Il propose notamment que les conseils publient annuellement les résultats financiers des établissements et les périodes d'attentes. « Tous les établissements sont d'accord avec une reddition de comptes en relation avec les responsabilités et les ressources qui leur sont confiées », insiste Lise Denis. Le Rapport Castonguay précise d'ailleurs que les établissements doivent bénéficier d'un large degré d'autonomie et des moyens d'assumer leurs responsabilités et, en contrepartie, qu'ils soient pleinement responsables de leur gestion. L'AQESSS partage aussi la conclusion du rapport du groupe de travail de l'IGOPP à l'effet qu'il faut donner aux établissements les conditions gagnantes pour assumer pleinement ses responsabilités.

Le groupe de travail de l'IGOPP propose, d'une part, l'élargissement des responsabilités des deux comités obligatoires prévus à la loi et, d'autre part, la création d'un nouveau comité de gouvernance et d'éthique. L'AQESSS est d'accord avec les propositions du groupe de travail quant à l'élargissement des responsabilités aux deux comités obligatoires. Ces fonctions clairement définies constituent une valeur ajoutée pour les conseils. Quant à l'ajout du comité sur la gouvernance et l'éthique, l'AQESSS considère ces fonctions incontournables pour assurer une saine gouvernance, mais afin de ne pas multiplier les comités et compte tenu que certains conseils ont déjà confié ces mandats à des comités déjà mis en place, tel un comité exécutif ou un comité administratif, il serait plus sage de laisser la latitude aux conseils d'administration pour décider à quel comité ces mandats seront confiés.

Concernant la recommandation de l'IGOPP sur le versement de modestes compensations monétaires aux membres des conseils d'administration, l'AQESSS est d'accord avec des montants symboliques versés à des bénévoles qui ont de complexes et lourdes responsabilités dont l'amélioration de la santé et du bien-être de la population. « Ce que l'on croit à l'AQESSS, souligne Lise Denis, c'est que le versement de montants symboliques préserve l'engagement et le service public. »

L'AQESSS représente 135 établissements, soit l'ensemble des centres hospitaliers et centres de santé et de services sociaux (CSSS) du Québec qui gèrent plus de 85 % du budget de la santé et des services sociaux.

- 30 -

Source : AQESSS - Direction des communications et des affaires associatives
Renseignements : Catherine Bourgault-Poulin, Responsable des relations de presse
Tél. : 514 282-4252 Cell. : 514 346-1017